

e-Commerce: vaste fraude aux faux chèques en France

De plus en plus de Français mettent en vente des objets sur Internet. La plupart du temps, les choses se passent bien entre vendeur et acheteur. Mais cette affaire pourrait changer la donne et instaurer un climat de méfiance entre les parties.

Serge Maître, secrétaire général de l'Association française des usagers des banques (Afub) tire la sonnette d'alarme. Selon lui, une fraude aux faux chèques de banque sévit sur internet depuis près d'un an en France et a conduit, pour l'heure, au dépôt de 250 plaintes. Mais elle pourrait toucher jusqu'à 30.000 personnes ! « *La première plainte a été déposée en septembre 2004 mais nous constatons que le trafic prospère au fil des mois malgré les alertes* », a-t-il expliqué à l'AFP, confirmant des informations parues dans *Le Parisien*. Explications. En règlement d'un bien mis en vente sur internet, la victime reçoit un chèque de banque émis par un établissement bien réel (Allied Irish Bank, AIB) avec le Crédit Commercial de France (CCF) comme caution. « *En fait, le montant est supérieur au prix convenu et l'escroc explique que la différence est destinée à payer les frais d'expédition ou à être renvoyée en liquide par le biais de Western Union* », explique Serge Maître. Mais la banque du vendeur, qui a vu son compte crédité du montant total, va mettre plusieurs jours à réaliser que le chèque est un faux. Entre-temps, la victime a effectué un virement pour les frais d'expédition vers un compte qui appartient en réalité à l'escroc ou a transféré l'argent en liquide. **Le paiement par Carte bancaire, un dispositif 'sûr'**

Le paiement en ligne par carte bancaire est

« *très sûr* » à partir du moment où il est réalisé dans un espace sécurisé, selon un rapport de l'Observatoire de la cyberconsommation. Mieux, les experts indépendants qui ont rédigé ce rapport estiment que le piratage de la carte bancaire sur internet est un « *mythe* ». Les milliers de victimes seront ravies de l'apprendre. L'Observatoire est même catégorique : « *aucune interception d'un numéro de carte bancaire n'a eu lieu en France à l'occasion d'un achat sur un site marchand doté d'un espace sécurisé* ». Le rapport ne vise pas à nier les escroqueries sur internet. Au contraire, tout en appelant à des actions d'information auprès des internautes, il est l'occasion de mettre en garde contre deux fraudes qui connaissent une progression fulgurante sur le réseau. Ces « *menaces bien réelles* » ont pour nom « *phishing* » et « *dialers* ».